

# PROCES-VERBAL DE SEANCE

# Séance en date du 16 Décembre 2023

Date de la convocation : 08 Décembre 2023 Date de la séance : 16 Décembre 2023 Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9): Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Thibault CALMARD, Mireille CARRET, Frédéric

CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET.

Absent (1): Gérard ROURE

Procuration (0): / Nombre de votants : 9

#### ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

1.REGLEMENTATION DES BOISEMENTS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

2.DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DU FIC - TRAVAUX DE VOIRIE 2024

3.MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

4.PARTICIPATION EN SANTE DE LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

5.COMPENSATION DU BUDGET AEP AU BUDGET COMMUNAL POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

6. DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNAL

7.SUBVENTIONS COLLEGE DE SAINT-ANTHEME

8.CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA STATION DE MERLONNE

9.DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS A FANGODY

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 09h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint. M. le Maire nomme Yohann CARRET comme secrétaire de séance.

### 1. Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 21 Octobre 2023 :

- VALIDATION DE LA CONVENTION POUR LA MAISON RAGE AVEC L'EPF SMAF
- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022
- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022
- ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME
- DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL
- DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL
- ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES SUR LE BUDGET COMMUNAL
- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ

PV approuvé à l'unanimité (9 voix pour).

#### 2. REGLEMENTATION DES BOISEMENTS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 23 octobre 2023, Monsieur le Président du Conseil Départemental a invité le Conseil municipal a donné son avis sur le projet de règlementation des boisements.

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de révision de règlementation des boisements, menée par le Conseil Départemental est en cours sur la commune.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil Départemental.

L'enquête publique correspondante s'est tenue du 21 février 2023 au 24 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanime, approuve le projet de règlementation des boisements, tel qu'il a été présenté et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette règlementation sur la commune de SAILLANT.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

#### 3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DU FIC – TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des voiries communales visitées et retenues par la commission des chemins qui nécessitent de grosses réparations. Il propose de programmer la remise en état de ces voiries dans le courant de l'année 2024.

Cette liste comprend les villages ci-après :

- PUYBOUZON (VC3)
- LE BOSTVIRONNOIS (VC10)
- LA FOLLEAS (VC 17)

L'ADIT 63 a réalisé une estimation détaillée des travaux pour 93 631,00 € HT (Puybouzon : 61 339,00 € / Le Bostvironnois : 21 435,00 € / La Folléas 10 857,00 €).

Les travaux pourraient être subventionnés par le FIC et la DETR.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étaler ces travaux sur deux années afin de pouvoir réaliser d'autres investissements.

Après concertation avec la commission voirie, il propose de réaliser le chemin de Puybouzon en 2024.

Il propose de plafonner la demande de subvention FIC à 50 000 € afin de conserver, pour d'autres projets ultérieurs, un peu de l'enveloppe FIC allouée pour 4 ans (2023 – 2026).

Mireille CARRET a demandé si le chemin de Puybouzon avait plus besoin que celui du Bostvironnois car ce dernier est très très endommagé selon elle. Monsieur le Maire lui a confirmé que celui de Puybouzon était en très mauvais état et plus fréquenté que celui du Bostvironnois. De plus, celui de Puybouzon avait déjà été prévu en 2023 initialement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, accepte de réaliser les travaux de remise en état de la voirie VC 3 de Puybouzon pour 61 339,00 € HT une fois les accords de subvention obtenus. Il charge Monsieur le Maire de monter des dossiers de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. auprès de la Préfecture ainsi qu'au titre du F.I.C. auprès du Conseil Départemental et accepte sa proposition de plafonner la demande de subvention auprès du FIC à 50 000 € HT afin de conserver, pour d'autres projets ultérieurs, un peu de l'enveloppe allouée pour 4 ans (2023 – 2026).

Le plan de financement suivant est accepté :

- \* subvention D.E.T.R. 30 % de 61 339,00 € : 18 401,70 euros
- \* subvention F.I.C. 40 % de 50 000,00 € : 20 000,00 euros
- \* autofinancement: 22 937,30,00 euros
  - → Soit un total de 61 339,00 € HT

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

# 4. MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il était nécessaire de mettre à jour le tableau de classement des voies communales.

Les nouvelles cartes et le nouveau tableau sont distribuées aux élus.

Yohann CARRET donne des explications sur l'augmentation du métrage (à savoir le classement de certains chemins forestiers, etc.).

Après étude des cartes et du nouveau tableau, le Conseil Municipal, unanime, approuve l'actualisation de classement des voies communales sur la commune et approuve le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :

Ancien linéaire : 25 888 m

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

- Voies déclassées : 644 m
- Nouveau linéaire : 30 924 m de voies communales à caractère de chemin + 1320 m² de voies communales à caractère de Place publique.

Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établie à 30 924 m de voies communales à caractère de chemin + 1320 m² de voies communales à caractère de Place publique est approuvé.

# 5. PARTICIPATION EN SANTE DE LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est possible pour les collectivités et établissements publics, depuis 2011, de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents.

Ce sujet avait déjà été abordé lors du dernier conseil afin de proposer le projet de délibération au comité social territorial du Centre de Gestion.

Le CST a émis un avis favorable à la proposition faite suite à cette dernière réunion, c'est-à-dire la participation à hauteur de 10 € / mois non proratisés pour les agents en contrat permanent, ayant un contrat de couverture santé labellisé.

Vu l'avis favorable du CST, le Conseil Municipal, décide de verser, à compter du 1er janvier 2024, une participation mensuelle de 10 € non proratisé en fonction du temps de travail à tout agent en emploi permanent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à un contrat risque santé labellisé.

Décision approuvée (8 voix pour / 1 abstention : Yohann CARRET car il est concerné par un membre de sa famille).

# <u>6. COMPENSATION DU BUDGET AEP AU BUDGET COMMUNAL POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL</u>

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que depuis 2010, une compensation du budget eau au budget communal est mise en place.

Depuis 2010, le pourcentage de leur masse salariale a été fixé comme suit :

- Pour l'agent technique : 15 % (ce qui correspond à 4,5 h sur 30,5 h)
- Pour l'agent administratif : 5 % (ce qui correspond à 1,3 h sur 26 h)

Le Conseil Municipal, unanime, décide de poursuivre cette compensation dans les mêmes conditions. Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

#### 7. DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer un virement de crédit en dépenses au chapitre 16 afin de pouvoir régler l'échéance d'emprunt du PAB. En effet, le montant correct de l'emprunt avait été prévu au budget mais il y a eu plus de dépenses que prévues au compte 165 « Dépôts et cautionnement reçus » qui est au même chapitre.

Voilà les mouvements qu'il propose :

- Imputation D165: + 100,00 €
- Imputation D2135 Op. 163 « Chauffage bâtiment Mairie-Ecole » : 100,00 €

Le Conseil municipal, unanime, donne son accord pour effectuer ces mouvements de crédits. Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

# 8. SUBVENTIONS COLLEGE DE SAINT-ANTHEME

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu 3 demandes de subventions de la part du collège de Saint-Anthème :

- une dans le cadre de l'organisation d'un séjour pédagogique en Angleterre, du 25 au 29 mars 2024 (3 élèves de Saillant sont concernés) ;
- une pour la tournée de l'atelier théâtre dans 4 communes environnantes, en Juin 2024, qui engendre des frais de transport, de décors, etc. (1 élève de Saillant est concerné)
- une pour l'association sportive du collège pour financer les sorties (patinoire, rencontres entre établissements, cross académique, ski de fond...) (7 élèves de Saillant concernés).

Sandrine HAUTEVILLE estime qu'il serait bien de verser la même somme au théâtre qu'au sport car ce sont des loisirs tous les deux.

Le conseil municipal décide de verser 250 € au collège de St Anthème (50 € / enfant pour le voyage, soit 150 €, 50 € pour le théâtre, 50 € pour l'Association sportive).

Décision approuvée (8 voix pour / 1 abstention : Guy CHAZOT car il est concerné par un membre de sa famille).

#### 9. CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA STATION DE MERLONNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des appels d'offres s'est réunie le vendredi 24 novembre 2023 à 14 heures, en présence du Cabinet de maîtrise d'œuvre SECAE, afin de délibérer sur le choix de l'entreprises pour les travaux de raccordement des réseaux de Merlonne à la station du Bourg de SAILLANT.

Après analyses, c'est l'offre de la société DUMEIL, dont le siège social se situe 90 Avenue de Lyon à Ambert, qui a été retenue comme étant la « mieux-disante » pour un montant de 67 357,00 € HT.

Pour rappel, le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 4 900,00 € HT auxquels s'ajoutent 500 € de contrôle réseau et 500 € de frais pour l'appel d'offres.

Ces travaux devraient ainsi être financés :

- 35 % de 73 257,00 € subventionnés par le Département du Puy-de-Dôme soit 25 639,95 €
- 30 % de 73 257,00 € subventionnés par l'Agence de l'Eau soit 21 977,10 €
- Autofinancement : 25 639,95 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal de confier les travaux à l'entreprise DUMEIL et autorise M. Le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ces travaux une fois les accords de subventions obtenus.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

#### 10. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS A FANGODY

En continuité de l'aménagement du bourg en 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'aménager une zone de loisirs pour enfants (devis RONDINO de 36 228,81 €), un espace parcours de santé (8 ateliers) (devis RONDINO de 14 873,35 €) ainsi qu'un terrain de pétanque à la sortie du bourg (devis FAYASSON TP de 6 175,00 €), sur l'espace appelé « Fangody ».

Des demandes de subventions pour ce projet ont déjà été faites au printemps 2023 mais elles n'ont pas abouties. Le FIC n'avait pas été demandé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, approuve le projet et accepte le plan de financement suivant :

- \* subvention FIC 40 % : 22 910,87 euros
- \* subvention Région AURA 40 % : 22 910,87 euros
- \* autofinancement : 11 455,42 euros

Le CM charge Monsieur le Maire de valider les devis une fois les accords de subventions obtenus. Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

#### 11. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET AEP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer un virement de crédit en dépenses au chapitre 12, budget AEP, afin de pouvoir régler la compensation au budget communal pour la mise à disposition du personnel.

Voilà les mouvements qu'il propose :

- Imputation D6215 (chapitre 12): +6100,00 €
- Imputation D605 (chapitre 11): -5000,00 €
- Imputation D6063 (chapitre 11): 1100,00 €

Le Conseil municipal, unanime, donne son accord pour effectuer ces mouvements de crédits. Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

### 12. SUBVENTION DE LA COMMUNE AU BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ces dernières années, la commune doit verser une subvention au budget assainissement pour ne pas qu'il soit déficitaire. Cette année, il informe qu'il n'y en a pas besoin, notamment parce que le forfait « location de compteur » a été augmenté à 55 € au lieu de 50 € pour les personnes étant en assainissement collectif sur la commune.

#### 13. PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle prime pour les agents a été instaurée par l'Etat. Elle est parue au Journal Officiel du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

C'est une prime qui est obligatoire dans la Fonction Publique d'Etat et dans la Fonction Publique Hospitalière mais elle est facultative pour les agents de la Fonction Publique Territoriale conformément au principe de libre administration des collectivités territoriales.

Les collectivités sont libres de l'instituer ou pas. Pour les mêmes motifs, son montant est laissé à la discrétion des employeurs sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui des Fonctions Publiques d'État et Hospitalière.

Cette prime n'a rien à voir avec la prime RIFSEEP IFSE versée toutes les années aux agents.

C'est une prime exceptionnelle non reconductible.

Monsieur le Maire fait part des montants maximum que chaque agent pourrait percevoir.

Un large débat a lieu ; la majorité du Conseil Municipal est favorable pour attribuer cette prime mais en désaccord sur la méthode de répartition. Le CM demande à Monsieur le Maire de réfléchir à une

proposition correcte pour la prochaine réunion. S'il y a versement, elle devra être mandatée avant le 30 Juin 2024.

# 14. CHARTE QUALITE NATIONALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune va solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les travaux de raccordement du réseau d'assainissement du village de Merlonne à la station d'épuration du Bourg.

L'Agence de l'Eau demande désormais que les travaux soient réalisés dans le cadre de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'Assainissement. Monsieur le Maire donne lecture de cette charte.

Le Conseil municipal, unanime, s'engage à appliquer les règles de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement et autorise Monsieur le Maire à signer une attestation confirmer sa mise en œuvre. Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

#### 15. DOSSIERS EN COURS

#### Chaudière:

La chaudière du bâtiment Mairie-Ecole a été installée. Elle est en route. Des granulés ont été livrés aussi. Les factures sont payées.

#### Eglise:

En attente des réponses de la DRAC et du Département suite à la transmission de nos dossiers de demandes de subventions. La Région n'étudiera notre dossier qu'après accord de la DRAC. Le Cabinet ACA insiste pour que nous signons les actes d'engagement avec les entreprises choisies mais aucun AE ne sera signé sans l'accord des subventions. Les travaux démarreront un peu plus tard mais t'en pis, nous ne prenons pas le risque de nous engager sans subvention.

Dépôt pouzzolane : la pose d'un abri est en cours à Fangody par l'entreprise Dorel (3 936 € HT).

#### Maison Rage:

Les travaux de démolition devraient avoir lieu la semaine du 8 janvier 2024. La route sera barrée pendant les travaux.

#### Travaux divers:

- Gîtes : des devis ont été demandés pour refaire le sol du gîte 1 ainsi que des devis de plâtrerie-peinture et d'électricité. L'objectif est de consacrer une enveloppe pour maintenir en état les logements.
- Joints fenêtres école : devis demandé à l'entreprise Batisson pour remplacer les joints
- Nettoyage chemins à l'épareuse : nous allons sous-traiter le nettoyage des chemins qui sont urgents
- La pose des compteurs d'eau à l'extérieur va être traitée par l'entreprise Best

#### Autres:

- La fibre a été installée à la Mairie, l'école et la bibliothèque. Pour la salle des fêtes (ligne sécurité), c'est plus compliqué. A voir pour l'achat d'un téléphone portable à la place.
- L'épareuse est HS. Voir pour l'achat d'une nouvelle en 2024.
- Le contrôle et la numérotation des bouches à incendie ont eu lieu début décembre par l'entreprise VEOLIA (1089 € HT). Elles fonctionnent toutes correctement sauf certaines vidanges qui sont horsservice.
- La vitre d'accueil du bureau de la Mairie est cassée ; devis en cours.

#### Personnel:

- Françoise FERRAGNE a repris ses fonctions le 10/12. Emilie a pallié à son absence.
- Emilie COSTE va être stagiairisée à partir du 01/01/2024.
- Le contrat d'Alain BRANCIER s'est terminé le 30/11/2024.
- Didier BEAUDOUX est en arrêt de travail.

### **QUESTIONS DIVERSES**

« Comment s'est passée la réunion Enfance-Jeunesse à Eglisolles ? »

Yohann CARRET et Danièle HORTALA s'y sont rendus. Ils ont expliqué que la fréquentation du centre de loisirs n'est pas très bonne les mercredis. Il faut faire de la pub pour le maintenir ouvert. Pour l'instant, il n'est pas question de le fermer mais il faut faire le nécessaire pour que la fréquentation augmente. La crèche de St-Anthème devrait ouvrir au printemps 2024.

Ils ont relevé la faible participation des élus à cette réunion, notamment la 2<sup>ème</sup> partie où peu de communes de la Vallée de l'Ance étaient représentées.

« Réunion des associations de la commune »

Elle a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre en présence de Danièle HORTALA, Yohann CARRET et Sandrine HAUTEVILLE. Les dates souhaitées par les associations ont été réservées (notamment pour la salle des fêtes).

« Quand aura lieu les vœux du Maire 2024 ? » Ils auront lieu le samedi 13 Janvier à 11h.

Mireille et Sandrine informent que les colis des anciens sont prêts à être distribués. Budget respecté pour 1800 €.

Le sapin a été offert par la Municipalité d'Eglisolles (et sectionnaux).

L'arrêt de bus demandé à Lissonnat a été accepté mais pas celui du Bostvironnois encore.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Maire, Michel ROCHE

Le secrétaire de séance Yohann CARRET